

**Sujet :** [INTERNET] ISDI Référence IC-20-082

**De :** Emilie Marchetti <emilie.marchetti@gmail.com>

**Date :** 10/01/2021 10:37

**Pour :** pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance de la modification du projet de décharge à Fontenay en Parisis, qui après avoir été retiré, à la suite de plusieurs avis défavorables, vous est soumis de nouveau aujourd'hui. Fontenay en Parisis est une commune que je fréquente depuis presque 10 ans en tant que parent d'enfants inscrit au Poney Club du Haras du Parisis, en tant que licenciée de la FFE (loisir et compétition) mais également propriétaire de plusieurs chevaux au haras du Parisis. Cela implique de passer plusieurs journées sur cette commune par semaine et je me sens d'autant plus concernée que mes deux enfants passent leur week-end et une grande partie de leurs vacances scolaires sur ce lieu, je tenais donc à vous faire part de mon opposition au projet d'ISDI.

Je ne comprends pas comment un projet de modification du PLU peut, ne serait-ce qu'être envisagé, pour l'enfouissement de déchets en lieu et place de terre agricoles, si proche des habitations, du centre de loisir, du terrain de foot, du haras déjà existant et qui plus est sur un terrain « inscrit » à proximité d'un captage d'eau.

Je rajouterai, au vu du dossier, que la gestion de déchets qui représente quand même un impact environnemental non négligeable va être confié à une société de travaux de terrassement et ses représentants non qualifiés en gestion de déchets avec pour mesures de mitigation du risque une mention d'une hypothétique formation qui sera réalisée et le contrôle visuel du déchargement de 67 camions/jour. Cette dernière mesure soulève de nombreuses questions quant à son application concrète, car forcément subjective et peu fiable dans le temps.

Je m'inquiète également fortement pour la santé des gens et des enfants (y compris mes enfants qui fréquentent assidûment le haras) face à la poussière engendrée par le passage des camions. Aujourd'hui seul un arrosage quotidien, et uniquement par temps de sécheresse, est envisagé. Les 67 camions/jour vont circuler à quelques dizaines de mètres de la carrière utilisée par les 200 licenciés du haras (principalement des enfants et leurs parents), par les employés du haras et les scolaires qui pratiquent au haras, ainsi que toutes les personnes qui fréquentent le centre de loisir et le stade qui sont également à proximité là encore majoritairement des enfants. Ce type de poussière étant reconnue comme nocive pour nos poumons, ceux des enfants comme ceux des chevaux, j'y vois une incompatibilité avec la pratique d'activité et sports de plein air à proximité directe. Le dossier fait mention de manière erronée de l'absence de telles ISDI à proximité, alors que 2 sites en exploitation sont déjà présents à moins de 5km. Cette partie du département a-t-elle vocation à devenir la décharge du Val d'Oise au détriment d'autres zones qui seront elles misent en avant pour les activités de plein air ?

Enfin je me permets de vous interpellier quant à la finalité de cette ISDI : le projet de stade équestre. L'avis du comité JO 2024 est bien conditionnel à la livraison des installations en janvier 2024, travaux qui d'après le dossier reposent sur l'exploitation de l'ISDI durant 6 années et sur la volonté de délégations étrangères à choisir le site. De fait, il paraît peu

probable que des délégations de sportifs de haut niveau aient envie de s'installer au milieu d'un ISDI quand des villes reconnues de longues dates pour leur installations équestres et leur environnement (Fontainebleau et Maison Lafitte) ont déjà reçues leurs avis favorables (non conditionnels) ainsi qu'une dizaine d'autres sites en région parisienne - aucun n'étant construit sur ou à proximité d'une décharge. Je m'interroge également sur la qualification d'une entreprise de terrassement à gérer ce type de structure et à en assurer son exploitation dans le respect des règles de sécurité encadrant le sport équestre et l'accueil du public des secteurs d'activité fortement réglementés, tout comme la gestion des déchets.

Vous comprendrez que je renouvelle une forte opposition à ce projet, qui sous couvert de mise en place d'un hypothétique stade équestre, autoriserait la transformation d'une terre agricole en décharge, tout en mettant en péril à la fois l'activité d'un centre équestre implanté depuis 10 ans, la santé des enfants, des habitants et des pratiquants sportifs, le tout confié à une entreprise dont la gestion d'un ISDI et d'un pôle équestre n'est pas le cœur de métier.

Recevez Monsieur le Préfet, mes Salutation distinguées.

**Emilie Marchetti**

17 route de Sartrouville  
78230 Le Pecq